

BILLS—*Suite.*134.—*Travail dans les ateliers. Règlement :*

Présenté par l'honorable M. Aikins et lu 1ère fois, 191. 2e lecture remise, 204, 209-10, 214, 222-3. Lu 2e fois, 223. Comité général remis, 241, 257, 286. Rayé des ordres du jour, 310.

135.—*Williams. Cie manufacturière :*

Reçu et lu 1ère fois, 201. 2e lecture remise, 204, 210. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 217. Rapporté, lu 3e fois et passé, 234. Sanction royale, 344.

**BONAVENTURE, Q. :** Pétition pour une ligne télégraphique jusqu'au Détroit de Belle-Île, 84. État des baptêmes, mariages et sépultures, 333.

**BOSTON :** Cie de chemin de fer de Montréal, Portland et—Pétition contre l'établissement d'une cour de commissaires, 92.

**BOTTERELL, E. :** Rapport du comité des impressions recommandant une augmentation de salaire, 311, 314. Rapport adopté, 314.

**BOULET, N. :** Rapport recommandant une augmentation de salaire, 311, 314. Adopté, 314.

**BOWMANVILLE, O. :** Pétition demandant l'incorporation de la première banque Nationale, 36. Rapportée, 40. (*Voir Bill No. 27*) Western Bank of Canada).

**BRANT :** Cie de prêt et d'épargne de.—Pétition pour un acte d'incorporation, 70, Rapportée, 88.

**BREVETS :** Pétition pour renouveler un—(*Voir Brunton*). Amendement de l'acte de 1872. (*Voir Bill No. 34*).

**BREWSTER, M. :** Rapport du comité des impressions lui accordant un salaire, 182 à 186. Rapport adopté, 208-9.

**BRITANNIQUE CANADIENNE :** Cie de prêt et de placement—Liste des actionnaires, 113.

**BRUCE :** Cie de chemin de fer de Toronto, Grey et  
Pétition demandant qu'elle ne soit pas fusionnée avec aucune autre compagnie, 100.

Pétition au sujet de la vente de billets de chemin de fer, 134.

Pétition contre l'établissement d'une cour de commissaires du chemin de fer, 87.

Pétition pour incorporer la grande gare centrale de Toronto, 92.

**BRUNTON :** John Dickson—De Londres, Angleterre. Pétition demandant qu'un brevet pour travailler la pierre soit remise en vigueur, 100. Rapportée, 122.

**BOUÉES. (Voir bill No. 103.)**